

Recensement 2017 de Mayotte : conseils pour l'utilisation des données en comparaison

Seules les principales différences sont mentionnées ici. Dans tous les cas, il convient de se reporter aux dictionnaires de variables pour toute comparaison temporelle ou spatiale.

Le recensement 2017 a été réalisé sous la forme d'une enquête exhaustive dans toutes les communes. Mayotte va intégrer le même protocole de collecte annuelle que les autres départements français en 2021 (enquêtes annuelles de recensement ou EAR).

D'une manière générale, afin de faciliter les comparaisons avec le recensement national, les variables exactement identiques portent le même nom tandis que celles au moins en partie différentes sont suffixées par "_MAY".

Pour la première fois en 2017, l'exploitation complémentaire (destinée à produire les variables dont l'élaboration est complexe, comme la structure familiale des ménages, les secteurs d'activité ou la catégorie socioprofessionnelle) n'a été réalisée que sur une partie seulement des bulletins collectés, comme dans le recensement national.

Variables	Nom de la variable en 2017	Modalités de la variable en 2017	Conseils pour la comparaison avec le recensement 2012 de Mayotte	Conseils pour la comparaison avec le recensement national (enquêtes annuelles de recensement)
Variables de niveau individu				
Variables de l'exploitation principale hors analyse ménages-familles				
Déclaration de vie en couple	COUPLE	1 = A déclaré vivre en couple 2 = A déclaré ne pas vivre en couple	Dans le recensement 2012, les individus de moins de 14 ans ont été isolés dans une modalité supplémentaire (=Z) alors qu'ils font partie de la modalité 2 en 2017 : il faut donc regrouper les modalités 2 et Z en 2012. Par ailleurs, le recensement 2017 prend en compte les couples de même sexe (comme à partir de l'EAR 2015 au niveau national), ce qui n'était pas le cas en 2012.	
Diplôme le plus élevé obtenu	DIPL_MAY	00 = Pas scolarisé 01 = Aucun diplôme, scolarité interrompue avant la fin du primaire 02 = Aucun diplôme, scolarité interrompue fin primaire ou avant fin collège 03 = Aucun diplôme, scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà 11 = CEP (certificat d'études primaires) 12 = BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB 13 = CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent 14 = Bac général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU 15 = Bac professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent 16 = BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent 17 = Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 18 = Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé 19 = Doctorat de recherche (hors santé) ZZ = Personne âgée de moins de 14 ans	Le recensement 2017 est basé sur une nouvelle nomenclature des diplômes, prise en compte dans les EAR au niveau national depuis 2015. Le recensement 2012 est basé sur l'ancienne nomenclature. Pour comparer les données de 2012 et de 2017, il faut agréger les différentes modalités en 4 catégories : A = Aucun diplôme ou au mieux BEPC, Brevet des collèges, DNB B = CAP, BEP C = Baccalauréat (général, technologique, professionnel) D = Diplôme d'études supérieures Z = Personne de moins de 14 ans	La nouvelle nomenclature des diplômes (mise en place dans l'EAR 2015) sera pour la première fois diffusée en détail dans le recensement 2017 national. Pour comparer le recensement 2017 de Mayotte au recensement 2017 national et aux suivants, il faut regrouper les deux modalités 00 et 01 de Mayotte, qui correspondent à la modalité 01 (pas de scolarité ou scolarité interrompue avant la fin du primaire) au niveau national.
Condition d'emploi	EMPL, EMPL_COMPL	11 = En contrat d'apprentissage et de professionnalisation 12 = Placés par une agence d'intérim 13 = Emploi aidé (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.) 14 = Stagiaires rémunérés en entreprise 15 = Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc. 16 = Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique 21 = Non salariés : Indépendants 22 = Non salariés : Employeurs 23 = Non salariés : Aides familiaux ZZ = Sans objet	Dans le recensement 2012, la modalité 12 (agences d'intérim) n'existait pas. Il est possible de comparer en regroupant la modalité 12 (qui ne compte qu'une cinquantaine d'individus en 2017) avec la modalité 15.	
Indicateur du lieu d'études	ILETUD	1 = Dans la commune de résidence actuelle 2 = Autre commune du département 3 = Autre département de la région 4 = Hors de la région en métropole 5 = Hors de la région dans un DOM 6 = Hors de la région dans une COM 7 = À l'étranger Z = Sans objet (pas d'inscription)	En 2012, la question du lieu d'études était posée au niveau du village. L'indicateur du lieu d'études ne comporte que trois modalités (dans le village de résidence actuelle, dans un autre village, sans objet). La comparaison n'est donc pas possible.	
Indicateur de lieu de travail	ILT, ILTD_COMPL	1 = Dans la commune de résidence actuelle 2 = Autre commune du département 3 = Autre département de la région 4 = Hors de la région en métropole 5 = Hors de la région dans un DOM 6 = Hors de la région dans une COM 7 = À l'étranger Z = Sans objet	Le questionnaire de 2012 était différent de celui de 2017 : seule l'adresse de l'établissement employeur était demandée, au niveau du village, et l'indicateur de lieu de travail n'existait pas. Cette variable a été reconstituée, avec seulement 4 modalités : dans le même village, dans un autre village de la même commune, dans une autre commune, sans objet. Du fait du changement de questionnement, les évolutions relatives au lieu de travail sont à interpréter avec précaution.	
Indicateur du lieu de naissance	INAI	1 = Dans le département de résidence actuelle 2 = Dans un autre département de la région de résidence actuelle 3 = Hors région de résidence actuelle en métropole 4 = Hors région de résidence actuelle dans un DOM 5 = Hors région de résidence actuelle dans une COM 6 = À l'étranger	En 2012, cette variable ne compte que deux modalités : en France, à l'étranger. Pour comparer, il faut agréger les modalités du recensement 2017.	

Variables	Nom de la variable en 2017	Modalités de la variable en 2017	Conseils pour la comparaison avec le recensement 2012 de Mayotte	Conseils pour la comparaison avec le recensement national (enquêtes annuelles de recensement)
Indicateur de nationalité	INAT	11 = Français de naissance 12 = Français par acquisition 21 = Étranger	Les modalités sont les mêmes mais la codification des étrangers est différente : 13 en 2012 et 21 en 2017.	
Indicateur de la personne de référence du ménage	IPRM	1 = Personne de référence du ménage 2 = Autre personne du ménage Z = Hors ménage	Dans l'exploitation principale, la personne de référence du ménage (variable IPRM) est déterminée automatiquement à l'aide d'une règle qui ne prend en compte que les trois personnes les plus âgées du ménage. Dans l'exploitation complémentaire, la connaissance des liens familiaux au sein des ménages permet de définir la personne de référence du ménage plus précisément que dans l'exploitation principale. Dans le recensement 2017 de Mayotte, 14 % des personnes de référence du ménage dans l'exploitation complémentaire ne le sont pas dans l'exploitation principale. En conséquence, il est conseillé de privilégier autant que possible la notion de personne de référence du ménage issue de l'exploitation complémentaire (variable LPRM), y compris pour les comparaisons avec 2012.	À partir des résultats du recensement 2016 national, le concept de personne de référence du ménage est modifié : on privilégie désormais l'activité au lieu du genre. De manière générale, les comparaisons liées à la personne de référence entre l'ancien et le nouveau concept sont à éviter. Le recensement 2017 de Mayotte prend en compte l'ancien concept.
Indicateur de résidence antérieure au 05/09/2016	IRAN_MAY	0 = Commune ou ARM de rattachement (convention) 1 = Dans le même logement 2 = Dans un autre logement de la même commune 3 = Dans une autre commune du département 4 = Dans un autre département de la région 5 = Hors région de résidence actuelle en métropole 6 = Hors région de résidence actuelle dans un DOM 7 = Hors région de résidence actuelle dans une COM 8 = À l'étranger dans l'Union Européenne 9 = À l'étranger hors Union Européenne Z = Individu né après le 04/09/2016	En 2012, la période d'observation des migrations résidentielles était de 5 ans ("Où habitez-vous le 1er août 2007 ?"). En 2017, elle n'est plus que d'1 an ("Où habitez-vous le 5 septembre 2016 ?"). De ce fait, la comparaison n'est pas possible entre 2012 et 2017.	Dans le recensement 2017 de Mayotte, la période d'observation des migrations résidentielles est d'1 an, comme dans le recensement national. La seule différence est la date de résidence antérieure (5 septembre à Mayotte et 1er janvier au niveau national), la date de référence du recensement n'étant pas la même à Mayotte et dans le reste de la France.
Mode de transport principal le plus souvent utilisé pour aller travailler	MODTRANS	1 = Pas de déplacement 2 = Marche à pied (ou rollers, patinette) 3 = Vélo (y compris à assistance électrique) 4 = Deux-roues motorisé 5 = Voiture, camion ou fourgonnette 6 = Transports en commun, taxi, barge Z = Sans objet	Le recensement 2017 prend en compte le changement de questionnement introduit dans les EAR au niveau national depuis 2015, avec l'ajout d'une nouvelle modalité "vélo". En 2012, cette modalité n'était pas présente et une modalité "barge" existait. Ce moyen de transport a été regroupé avec les transports en commun en 2017. Pour comparer, il faut donc regrouper les modalités "barge" et "transports en commun" en 2012 et les modalités "vélo" et "deux-roues motorisés" en 2017.	La variable prenant en compte la nouvelle modalité "vélo" (mise en place dans l'EAR 2015) sera pour la première fois diffusée dans le recensement 2017 national. Il n'y aura plus alors de différence avec le recensement 2017 de Mayotte.
Statut conjugal	STATCONJ	1 = Marié(e) 2 = Pacsé(e) 3 = En concubinage ou union libre 4 = Veuf, veuve 5 = Divorcé(e) 6 = Célibataire	Le recensement 2017 prend en compte le changement de questionnement introduit dans les EAR au niveau national depuis 2015 : l'état matrimonial identifiant seulement 4 modalités (célibataire, marié, divorcé ou veuf) suivant le caractère légal de la relation a été remplacé par un statut conjugal qui intègre également le PACS et le concubinage, afin de mieux appréhender les différentes formes de vie en couple. Le recensement 2012 était basé sur la notion d'état matrimonial légal. Pour comparer les données de 2012 et de 2017, la seule possibilité est d'agréger les différentes modalités en 2 catégories : A = Marié(e) B = Non marié(e) À noter qu'à Mayotte, les mariages peuvent être uniquement religieux. Une partie des personnes concernées ont probablement déclaré vivre en concubinage ou en union libre en 2017.	La nouvelle variable relative au statut conjugal, en 6 modalités (mise en place dans l'EAR 2015), sera pour la première fois diffusée dans le recensement 2017 national. Il n'y aura plus alors de différence avec le recensement 2017 de Mayotte.
Variables uniquement présentes dans l'exploitation complémentaire hors analyse ménages-familles				
Profession	CS1, CS2, CS3 PROF	Se reporter aux dictionnaires de variables	Le recensement 2017 a fait l'objet d'une exploitation complémentaire par sondage alors que le recensement 2012 était entièrement exhaustif, y compris pour les variables complexes relatives aux secteurs d'activité et aux professions.	
Activité économique	NAXX, NAFXX			
Originaire d'un DOM-TOM	ORIDT	00 = Non originaire d'un DOM-TOM 11 = Originaire de Guadeloupe 12 = Originaire de Martinique 13 = Originaire de Guyane 14 = Originaire de la Réunion 15 = Originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon 16 = Originaire de Mayotte 17 = Originaire de Polynésie française 18 = Originaire de Nouvelle Calédonie 19 = Originaire de Wallis-et-Futuna 20 = Originaire de Saint-Barthélemy 21 = Originaire de Saint-Martin	Ceci est à prendre en compte lors des calculs d'évolution sur les variables concernées, notamment lorsque les effectifs sont faibles.	

Variables	Nom de la variable en 2017	Modalités de la variable en 2017	Conseils pour la comparaison avec le recensement 2012 de Mayotte	Conseils pour la comparaison avec le recensement national (enquêtes annuelles de recensement)
Variables de l'analyse ménages-familles				
Toutes les variables			Le recensement 2017 a fait l'objet d'une exploitation complémentaire par sondage alors que le recensement 2012 était entièrement exhaustif, y compris pour l'analyse ménages-familles. Ceci est à prendre en compte lors des calculs d'évolution sur les variables concernées, notamment lorsque les effectifs sont faibles.	Dans le recensement 2017 de Mayotte, l'analyse ménages-familles est comparable à celle qui a prévalu, au niveau national, jusqu'à l'enquête annuelle de recensement 2017 : la feuille de logement comporte une liste des habitants permanents du logement, précisant leur lien de parenté ou leur relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste. À partir de l'enquête annuelle de recensement 2018, le questionnaire a été rénové, les liens de parenté sont désormais demandés entre chacune des personnes du logement. À Mayotte, les ménages sont de plus grande taille (25 % comptent 6 personnes ou plus en 2017 contre moins de 2 % pour le reste de la France), plusieurs générations peuvent cohabiter dans le même logement. De ce fait, la détermination de la structure familiale des ménages, basée sur des algorithmes, est plus compliquée qu'au niveau national. Compte tenu de ces éléments, les comparaisons entre Mayotte et le reste de la France sont à interpréter avec précaution.
Appartenance à une famille	APAF	0 = Hors famille 1 = Homme de la famille principale 2 = Femme de la famille principale 3 = Enfant de la famille principale 4 = Homme de la famille secondaire 5 = Femme de la famille secondaire 6 = Enfant de la famille secondaire Z = Hors logement ordinaire	Pour les traitements et redressements relatifs à l'analyse ménages-familles, l'esprit est le même en 2017 qu'en 2012, le questionnement étant identique. Cependant, le processus a été un peu différent. Pour le recensement 2012, les chaînes de redressements nationales ont été appliquées sur les données de Mayotte, qui ont fait l'objet, dans un second temps, de corrections adaptatives. Pour le recensement 2017, les chaînes de redressements nationales ont été adaptées en amont pour Mayotte.	
Lien familial	LIENF	0 = Hors famille 1 = Homme d'une famille 2 = Femme d'une famille 3 = Enfant d'une famille Z = Hors logement ordinaire	En particulier, pour les deux millésimes, des traitements spécifiques à Mayotte ont été introduits afin de prendre en compte la plus grande complexité des ménages, du fait de leur taille plus importante. L'objectif a été d'améliorer la codification, en réduisant notamment le nombre de ménages au sein desquels aucune famille n'était identifiée, donc constitués de plusieurs personnes dites "isolées". Les méthodes utilisées pour atteindre cet objectif ont été différentes en 2012 et en 2017. Ces traitements spécifiques ont un impact très limité au niveau global. Cependant, ils portent uniquement sur une population très ciblée, celle des personnes non rattachées à une famille, essentiellement des mineurs. L'effet est donc plus important sur cette population, il faut être prudent dans la comparaison des résultats sur ce champ.	
Lien à la personne de référence de la famille	LPRF	0 = Hors famille 1 = Personne de référence de la famille 2 = Conjoint de la personne de référence de la famille 3 = Enfant de la famille Z = Hors logement ordinaire		Dans le recensement 2017 de Mayotte, la définition de la personne de référence du ménage et de la famille est identique à celle qui prévalait, au niveau national, jusqu'au recensement millésimé 2015 : la personne de référence d'un ménage, ou d'une famille, contenant un couple de sexe opposé est par défaut un homme. A partir du recensement 2016 national, les règles de calcul ont changé de manière à privilégier désormais l'activité au lieu du genre.
Lien à la personne de référence du ménage	LPRM	1 = Personne de référence du ménage 2 = Conjoint de la personne de référence du ménage 3 = Enfant de la personne de référence du ménage ou de son conjoint 4 = Petit-enfant 5 = Ascendant 6 = Autre parent 7 = Ami 8 = Pensionnaire ou sous-locataire 9 = Domestique ou salarié logé Z = Hors logement ordinaire	Compte tenu de ces éléments, les comparaisons sur les ménages et les familles entre les deux millésimes doivent être interprétées avec précaution.	De manière générale, les comparaisons liées à la personne de référence entre l'ancien et le nouveau concept sont à éviter. Cela est à prendre en compte pour les comparaisons du recensement 2017 de Mayotte avec les recensements nationaux de millésime supérieur ou égal à 2016.
Mode de cohabitation	MOCO	11 = Enfant d'un couple 12 = Enfant d'une famille monoparentale 21 = Adulte d'un couple sans enfant 22 = Adulte d'un couple avec enfant(s) 23 = Adulte d'une famille monoparentale 31 = Hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 32 = Personne vivant seule 40 = Personne vivant hors ménage		La notion de personne "isolée", c'est-à-dire comptabilisée hors famille dans un ménage de plusieurs personnes apparaît comme fragile à Mayotte. Il est conseillé de l'utiliser avec précaution, notamment pour l'étude des mineurs vivant sans leurs parents.
Mode de vie	MODV	11 = Enfant d'un couple 12 = Enfant d'une famille monoparentale 20 = Personne seule moins de 40 ans 31 = Membre d'un couple sans enfant, âgé de moins de 40 ans 32 = Membre d'un couple avec enfant 33 = Parent d'une famille monoparentale 40 = Membre d'un couple sans enfant, âgé de 40 ans ou plus 50 = Personne seule 40 ans ou plus 60 = Personne hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 70 = Personne vivant hors ménage		
Variables de niveau logement				
Variables hors analyse ménages-familles				
Période d'achèvement de la construction	ACHL_MAY	1 = Avant 1982 2 = De 1982 à 1991 3 = De 1992 à 2001 4 = De 2002 à 2006 5 = De 2007 à 2011 6 = 2012 ou après	Il s'agit d'une variable temporelle, elle comporte une modalité de plus en 2017, correspondant à la période postérieure à 2012.	Les périodes d'achèvement sont différentes à Mayotte et ne se recoupent pas avec celles du recensement national. La comparaison est impossible.

Variables	Nom de la variable en 2017	Modalités de la variable en 2017	Conseils pour la comparaison avec le recensement 2012 de Mayotte	Conseils pour la comparaison avec le recensement national (enquêtes annuelles de recensement)
Aspect du bâti	BATI_MAY	1 = Maison en tôle 2 = Maison en bois, végétal ou terre 3 = Maison ou immeuble en dur	Dans le recensement 2012, l'aspect du bâti (BATI) était défini ainsi : 1 = Habitations de fortune 2 = Cases traditionnelles 3 = Maisons ou immeubles en bois 4 = Maisons ou immeubles en dur Pour la comparaison, il est préconisé de regrouper les "cases traditionnelles" et "maisons ou immeubles en bois" de 2012, le total étant à rapprocher des "maisons en bois, végétal ou terre" de 2017.	Dans le recensement des autres Dom, les modalités sont identiques à celles du recensement 2012 de Mayotte. Les préconisations sont les mêmes pour la comparaison avec le recensement 2017 de Mayotte.
Présence d'une connexion internet	CONINT_MAY	1 = Présence d'une connexion internet 2 = Absence d'une connexion internet Z = Hors résidence principale	Cette question est nouvelle en 2017, la comparaison avec 2012 n'est pas possible.	
Nombre de deux-roues à moteur du ménage	DEROU_MAY	0 = Aucun deux-roues à moteur 1 = Un seul deux-roues à moteur 2 = Deux deux-roues à moteur ou plus X = Hors résidence principale		Cette variable est davantage détaillée dans le recensement national, avec une modalité 3 (trois deux-roues à moteur ou plus) qui n'existe pas dans les recensements de Mayotte. Il faut agréger les modalités 2 et 3 du recensement national pour comparer.
Approvisionnement en eau du logement	EAU_MAY	1 = À l'intérieur du logement eau froide seulement 2 = À l'intérieur du logement eau froide et chaude 3 = À l'extérieur du logement dans la cour 4 = À l'extérieur du logement chez un parent 5 = À l'extérieur du logement chez un tiers 6 = À l'extérieur du logement borne fontaine 7 = À l'extérieur du logement puits, citerne 8 = À l'extérieur du logement autre (rivière, ruisseau)	En 2012, les modalités "dans la cour" et "chez un parent" étaient regroupées en une seule. Il convient de les agréger en 2017 pour la comparaison.	
Évacuation des eaux usées	EGOUL_MAY	1 = Raccordement au réseau d'égouts 2 = Raccordement à une fosse septique ou fosse sèche 3 = Évacuation des eaux usées à même le sol		Dans le recensement des autres Dom, 4 modalités sont proposées : 1 = Raccordement au réseau d'égouts 2 = Raccordement à une fosse septique 3 = Raccordement à un puisard 4 = Évacuation des eaux usées à même le sol Pour comparer, il est possible de créer une modalité "autre" avec la modalité 2 de Mayotte et les modalités 2 et 3 des autres Dom.
Électricité (avec ou sans compteur individuel)	ELEC_MAY	1 = Électricité avec compteur individuel 2 = Électricité sans compteur individuel 3 = Pas d'électricité	En 2017, le questionnaire a changé, il est demandé si le logement dispose de l'électricité avec un compteur individuel et s'il dispose de l'électricité sans compteur individuel. Une variable synthétique a été créée, tout en conservant l'information sur la présence d'un compteur, qui n'existait pas dans le recensement 2012. Pour la comparaison entre 2012 et 2017, il faut donc agréger les modalités 1 et 2 du recensement 2017. Mais compte tenu du changement de questionnaire et de la progression de la part de résidences principales sans électricité entre 2012 et 2017, les comparaisons sont à interpréter avec précaution.	Le recensement 2017 de Mayotte distingue la présence d'électricité avec ou sans compteur individuel. Ces deux modalités doivent être agrégées pour comparer à la modalité "avec électricité" des autres Dom.
Mode de cuisson des aliments	MODCUIS_MAY	1 = Feu de bois 2 = Réchaud à charbon de bois 3 = Réchaud à pétrole 4 = Cuisinière (à gaz, électrique, plaques)	Dans le recensement 2012, la variable comportait les modalités suivantes : 1 = Feu de bois 2 = Réchaud à charbon de bois 3 = Réchaud à pétrole 4 = Gazinière 5 = Autre (cuisinière, électrique) Il convient d'agréger les modalités 4 et 5 de 2012 pour la comparaison avec 2017.	
Statut d'occupation	STOC_MAY	1 = Propriétaire de la maison seule 2 = Propriétaire du sol et du logement 3 = Dans une situation intermédiaire 4 = Locataire ou sous-locataire du logement 5 = Logé gratuitement Z = Hors résidence principale		Dans les recensements de Mayotte, on distingue le propriétaire de la maison seule du propriétaire du sol et du logement. Certaines personnes sont classées en "situation intermédiaire", car en attente de titre de propriété. Pour la comparaison avec le recensement national, les catégories 1 à 3 sont considérées comme "propriétaires" et doivent être agrégées. Par ailleurs, pour les locataires, la distinction entre ceux qui louent un logement vide ou meublé n'existe pas à Mayotte. Les modalités correspondantes du recensement national doivent être agrégées pour la comparaison.
Superficie du logement	SURF_MAY	1 = Moins de 16 m2 2 = De 16 à moins de 30 m2 3 = De 30 à moins de 60 m2 4 = De 60 à moins de 120 m2 5 = 120 m2 ou plus		Dans le recensement national, les modalités sont plus nombreuses mais elles sont compatibles avec celles de Mayotte, sous réserve d'effectuer des regroupements de part et d'autre : 1 = Moins de 30 m ² 2 = De 30 à moins de 40 m ² 3 = De 40 à moins de 60 m ² 4 = De 60 à moins de 80 m ² 5 = De 80 à moins de 100 m ² 6 = De 100 à moins de 120 m ² 7 = 120 m ² ou plus

Variables	Nom de la variable en 2017	Modalités de la variable en 2017	Conseils pour la comparaison avec le recensement 2012 de Mayotte	Conseils pour la comparaison avec le recensement national (enquêtes annuelles de recensement)
Type de construction	TYPC_MAY	1 = Bâtiment d'habitation d'un seul logement 2 = Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus 3 = Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, dépôt, stade, immeuble de bureaux, etc.) 4 = Hôtel	Dans le recensement 2012, les bâtiments d'habitation d'un seul logement étaient distingués en deux catégories (isolés ou jumelés) : 1 = Bâtiment d'habitation d'un seul logement isolé 2 = Bâtiment d'habitation d'un seul logement jumelé 3 = Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus 4 = Bâtiment à usage autre qu'habitation 5 = Hôtel Il convient de regrouper les deux modalités 1 et 2 de 2012 pour la comparaison avec le recensement 2017.	Dans le recensement national, les modalités sont différentes de celles de Mayotte : 1 = Bâtiment d'habitation d'un seul logement, isolé 2 = Bâtiment d'habitation d'un seul logement, jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon 3 = Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus 4 = Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.) 5 = Construction provisoire, mobile home La modalité "constructions provisoires, mobiles homes" du recensement national pose problème car la notion de construction provisoire est particulièrement sensible à Mayotte (en 2017, 39 % des résidences principales y sont en tôle, en bois, en végétal ou en terre). Pour la variable sur le type de construction, les maisons en tôle sont réparties dans les modalités 1 à 3 à Mayotte. Cependant, la modalité "constructions provisoires, mobiles homes" n'est représentée que de façon très marginale dans le recensement national (0,2 % des logements). Une possibilité, pour comparer, est de regrouper les modalités en 3 : bâtiment d'habitation d'un seul logement, bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus, autres.
Type de logement	TYPL_MAY	1 = Maison 2 = Appartement 3 = Logement-foyer 4 = Chambre d'hôtel	Dans le recensement 2012, il n'y avait pas de question relative au type de logement, cette information a été reconstituée à partir des questions sur le type de construction et l'aspect du bâti. Le type de logement (TYPL) était réparti selon les catégories suivantes : 1 = Maison 2 = Appartement 4 = Chambre d'hôtel 5 = Habitation de fortune Les données relatives au type de logement ne doivent pas être directement comparées entre 2012 et 2017 car les habitations de fortune, comptabilisées à part en 2012, ne le sont plus en 2017. Or, elles sont très nombreuses à Mayotte : en 2012, la modalité "habitation de fortune" représentait 31 % des logements. Comme il s'agit presque toujours de maisons en tôle, il est préconisé de les regrouper avec les maisons en 2012 pour effectuer la comparaison avec les maisons de 2017. Il convient d'être particulièrement vigilant dans le cas d'une diffusion de données en trois catégories (maisons, appartements et autres), comme c'est le cas dans les tableaux détaillés disponibles sur insee.fr. Si la catégorie "autres" en 2012 inclut les habitations de fortune, la comparaison avec 2017 est faussée.	Dans le recensement national, les modalités sont plus nombreuses : 1 = Maison 2 = Appartement 3 = Logement-foyer 4 = Chambre d'hôtel 5 = Habitation de fortune 6 = Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) La modalité "habitation de fortune" est ici moins gênante que pour la comparaison des recensements 2012 et 2017 de Mayotte car elle concerne très peu de logements (environ 100 000 France entière sur plus de 35 millions). De ce fait, la comparaison entre le recensement 2017 de Mayotte et le recensement national est possible, il est alors conseillé de faire un regroupement en trois catégories : maisons, appartements, autres.
Nombre de voitures du ménage	VOIT_MAY	0 = Aucune voiture 1 = Une voiture 2 = 2 voitures ou plus X = Hors résidence principale		Cette variable est davantage détaillée dans le recensement national, avec une modalité 3 (trois voitures ou plus) qui n'existe pas dans les recensements de Mayotte. Il faut agréger les modalités 2 et 3 du recensement national pour comparer.
Variables de l'analyse ménages-familles				
Toutes les variables			Le recensement 2017 a fait l'objet d'une exploitation complémentaire par sondage alors que le recensement 2012 était entièrement exhaustif, y compris pour l'analyse ménages-familles. Ceci est à prendre en compte lors des calculs d'évolution sur les variables concernées, notamment lorsque les effectifs sont faibles.	Dans le recensement 2017 de Mayotte, l'analyse ménages-familles est comparable à celle qui a prévalu, au niveau national, jusqu'à l'enquête annuelle de recensement 2017 : la feuille de logement comporte une liste des habitants permanents du logement, précisant leur lien de parenté ou leur relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste. À partir de l'enquête annuelle de recensement 2018, le questionnaire a été rénové, les liens de parenté sont désormais demandés entre chacune des personnes du logement. À Mayotte, les ménages sont de plus grande taille (25 % comptent 6 personnes ou plus en 2017 contre moins de 2 % pour le reste de la France), plusieurs générations peuvent cohabiter dans le même logement. De ce fait, la détermination de la structure familiale des ménages, basée sur des algorithmes, est plus compliquée qu'au niveau national. Compte tenu de ces éléments, les comparaisons entre Mayotte et le reste de la France sont à interpréter avec précaution.

Variables	Nom de la variable en 2017	Modalités de la variable en 2017	Conseils pour la comparaison avec le recensement 2012 de Mayotte	Conseils pour la comparaison avec le recensement national (enquêtes annuelles de recensement)
Structure familiale du ménage	SFM	11 = Personne vivant seule : homme 12 = Personne vivant seule : femme 21 = Une famille monoparentale (homme avec enfant(s)), sans isolé 22 = Une famille monoparentale (femme avec enfant(s)), sans isolé 30 = Un couple sans isolé sans enfant 31 = Un couple sans isolé avec 1 enfant 32 = Un couple sans isolé avec 2 enfants 33 = Un couple sans isolé avec 3 enfants 34 = Un couple sans isolé avec 4 enfants ou + 40 = Une famille monoparentale avec isolé(s) 51 = Un couple sans enfant, avec isolé(s) de type ascendant ou descendant de la personne de référence 52 = Un couple sans enfant, avec isolé(s) d'un autre type 53 = Un couple avec enfant(s), avec isolé(s) de type ascendant ou descendant de la personne de référence 54 = Un couple avec enfant(s), avec isolé(s) d'un autre type 61 = Deux familles : deux couples 62 = Deux familles : autres cas 70 = Autre ménage sans famille	<p>Pour les traitements et redressements relatifs à l'analyse ménages-familles, l'esprit est le même en 2017 qu'en 2012, le questionnement étant identique. Cependant, le processus a été un peu différent. Pour le recensement 2012, les chaînes de redressements nationales ont été appliquées sur les données de Mayotte, qui ont fait l'objet, dans un second temps, de corrections adaptatives. Pour le recensement 2017, les chaînes de redressements nationales ont été adaptées en amont pour Mayotte. En particulier, pour les deux millésimes, des traitements spécifiques à Mayotte ont été introduits afin de prendre en compte la plus grande complexité des ménages, du fait de leur taille plus importante. L'objectif a été d'améliorer la codification, en réduisant notamment le nombre de ménages au sein desquels aucune famille n'était identifiée, donc constitués de plusieurs personnes dites "isolées". Les méthodes utilisées pour atteindre cet objectif ont été différentes en 2012 et en 2017. Ces traitements spécifiques ont un impact très limité au niveau global. Cependant, ils portent uniquement sur une population très ciblée, celle des personnes non rattachées à une famille, essentiellement des mineurs. L'effet est donc plus important sur cette population, il faut être prudent dans la comparaison des résultats sur ce champ.</p> <p>Compte tenu de ces éléments, les comparaisons sur les ménages et les familles entre les deux millésimes doivent être interprétées avec précaution.</p> <p>La variable de structure familiale des ménages comporte les mêmes modalités dans les recensements 2012 et 2017 mais il est conseillé de regrouper les modalités afin de supprimer la distinction entre "sans isolé" et "avec isolé".</p>	<p>A Mayotte, compte tenu de la grande taille des ménages (25 % comptent 6 personnes ou plus en 2017 contre moins de 2 % pour le reste de la France), la détermination de la structure familiale des ménages est plus compliquée qu'au niveau national. De ce fait, la notion de personne "isolée", n'appartenant à aucune famille au sein d'un ménage, apparaît comme fragile.</p> <p>Il est donc conseillé de regrouper les modalités de la variable relative à la structure familiale du ménage afin de supprimer la distinction entre "sans isolé" et "avec isolé".</p>

Variables	Nom de la variable en 2017	Modalités de la variable en 2017	Conseils pour la comparaison avec le recensement 2012 de Mayotte	Conseils pour la comparaison avec le recensement national (enquêtes annuelles de recensement)
Type de ménage détaillé en 33 postes	TYPMD33 ou TYPMD	<p>011 = Homme vivant seul, actif occupé 012 = Homme vivant seul, autre 021 = Femme vivant seule, active occupée 022 = Femme vivant seule, autre 030 = Ménage de plusieurs personnes sans famille 101 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 1 enfant) 102 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 2 enfants) 103 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 3 enfants ou plus) 111 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme 'autre' avec 1 enfant) 112 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme 'autre' avec 2 enfants) 113 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme 'autre' avec 3 enfants ou plus) 201 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 1 enfant) 202 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 2 enfants) 203 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 3 enfants ou plus) 211 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme 'autre' avec 1 enfant) 212 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme 'autre' avec 2 enfants) 213 = Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme 'autre' avec 3 enfants ou plus) 300 = Ménage dont la famille principale est un couple de deux actifs occupés sans enfant 301 = Ménage dont la famille principale est un couple de deux actifs occupés avec 1 enfant 302 = Ménage dont la famille principale est un couple de deux actifs occupés avec 2 enfants 303 = Ménage dont la famille principale est un couple de deux actifs occupés avec 3 enfants ou plus 400 = Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un conjoint 'autre' sans enfant 401 = Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un conjoint 'autre' avec 1 enfant 402 = Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un conjoint 'autre' avec 2 enfants 403 = Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un conjoint 'autre' avec 3 enfants ou plus 410 = Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un conjoint 'autre' sans enfant 411 = Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un conjoint 'autre' avec 1 enfant 412 = Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un conjoint 'autre' avec 2 enfants 413 = Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un conjoint 'autre' avec 3 enfants ou plus 500 = Ménage dont la famille principale est un couple de deux 'autres' sans enfant 501 = Ménage dont la famille principale est un couple de deux 'autres' avec 1 enfant 502 = Ménage dont la famille principale est un couple de deux 'autres' avec 2 enfants 503 = Ménage dont la famille principale est un couple de deux 'autres' avec 3 enfants ou plus ZZZ = Hors logement ordinaire</p>	<p>Le recensement 2017 prend en compte le changement mis en place dans les EAR au niveau national depuis 2015 : la codification de certaines variables relatives à la composition du ménage et de la famille, suite notamment aux changements législatifs sur les unions de couples de même sexe, a été modifiée. La principale évolution est la suppression du critère selon lequel les deux membres d'un couple doivent être de sexe différent, incluant ainsi les couples de même sexe. Le champ des familles a ainsi été élargi : il y a plus de couples, donc plus de familles.</p> <p>La nomenclature des types de ménage a été modifiée pour prendre en compte les couples de même sexe ; en outre, le critère d'âge pour l'homme personne de référence (plus ou moins de 40 ans) a été supprimé.</p> <p>En conséquence, les modalités de cette variable dans le recensement 2017 de Mayotte ne sont pas directement comparables à celles de 2012 : la comparaison est possible en regroupant les modalités de 2012 mais elle est à interpréter avec précaution, du fait de l'élargissement du champ des familles.</p> <p>Il faut également tenir compte des conseils d'utilisation généraux relatifs aux données de l'analyse ménages-familles : exploitation complémentaire par sondage en 2017 et exhaustive en 2012, traitements spécifiques sur la question des personnes "isolées" (voir les variables de niveau individu relevant de l'analyse ménages-familles).</p>	

Variables	Nom de la variable en 2017	Modalités de la variable en 2017	Conseils pour la comparaison avec le recensement 2012 de Mayotte	Conseils pour la comparaison avec le recensement national (enquêtes annuelles de recensement)
Variables de niveau famille				
Type de famille détaillé	TYPFD	<p>101 = Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 1 enfant 102 = Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 2 enfants 103 = Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 3 enfants ou plus 111 = Famille monoparentale : un homme 'autre' avec 1 enfant 112 = Famille monoparentale : un homme 'autre' avec 2 enfants 113 = Famille monoparentale : un homme 'autre' avec 3 enfants ou plus 201 = Famille monoparentale : une femme active occupée avec 1 enfant 202 = Famille monoparentale : une femme active occupée avec 2 enfants 203 = Famille monoparentale : une femme active occupée avec 3 enfants ou plus 211 = Famille monoparentale : une femme 'autre' avec 1 enfant 212 = Famille monoparentale : une femme 'autre' avec 2 enfants 213 = Famille monoparentale : une femme 'autre' avec 3 enfants ou plus 300 = Couple de deux actifs occupés sans enfant 301 = Couple de deux actifs occupés avec 1 enfant 302 = Couple de deux actifs occupés avec 2 enfants 303 = Couple de deux actifs occupés avec 3 enfants ou plus 400 = Couple composé d'un homme actif occupé et d'un conjoint 'autre' sans enfant 401 = Couple composé d'un homme actif occupé et d'un conjoint 'autre' avec 1 enfant 402 = Couple composé d'un homme actif occupé et d'un conjoint 'autre' avec 2 enfants 403 = Couple composé d'un homme actif occupé et d'un conjoint 'autre' avec 3 enfants ou plus 410 = Couple composé d'une femme active occupée et d'un conjoint 'autre' sans enfant 411 = Couple composé d'une femme active occupée et d'un conjoint 'autre' avec 1 enfant 412 = Couple composé d'une femme active occupée et d'un conjoint 'autre' avec 2 enfants 413 = Couple composé d'une femme active occupée et d'un conjoint 'autre' avec 3 enfants ou plus 500 = Couple de deux personnes 'autres' sans enfant 501 = Couple de deux personnes 'autres' avec 1 enfant 502 = Couple de deux personnes 'autres' avec 2 enfants 503 = Couple de deux personnes 'autres' avec 3 enfants ou plus</p>	<p>Le recensement 2017 prend en compte le changement mis en place dans les EAR au niveau national depuis 2015 : la codification de certaines variables relatives à la composition du ménage et de la famille, suite notamment aux changements législatifs sur les unions de couples de même sexe, a été modifiée. La principale évolution est la suppression du critère selon lequel les deux membres d'un couple doivent être de sexe différent, incluant ainsi les couples de même sexe. Le champ des familles a ainsi été élargi : il y a plus de couples, donc plus de familles.</p> <p>La nomenclature des types de famille a été modifiée pour prendre en compte les couples de même sexe ; en outre, le critère d'âge pour l'homme personne de référence (plus ou moins de 40 ans) a été supprimé.</p> <p>En conséquence, les modalités de cette variable dans le recensement 2017 de Mayotte ne sont pas directement comparables à celles de 2012 : la comparaison est possible en regroupant les modalités de 2012 mais elle est à interpréter avec précaution, du fait de l'élargissement du champ des familles.</p> <p>Il faut également tenir compte des conseils d'utilisation généraux relatifs aux données de l'analyse ménages-familles : exploitation complémentaire par sondage en 2017 et exhaustive en 2012, traitements spécifiques sur la question des personnes "isolées" (voir les variables de niveau individu relevant de l'analyse ménages-familles).</p>	